

# Charte de la Personne Âgée

Droit des Personnes Agées Dépendantes en institution  
(Commission « Droits et Libertés » de la Fondation Nationale de  
Gérontologie)

Le respect des droits et libertés des Personnes Agées concerne tous  
les lieux de vie : logements, maisons de retraite, services hospitaliers,  
unités de longs séjours...

- Tout résident doit bénéficier des dispositions de Charte des Droits de Libertés des Personnes Agées Dépendantes.
- Nul ne peut être admis en institution sans une information et un dialogue préalables et sans son accord.
- Comme pour tout citoyen : la dignité, l'identité et la vie privée du résident doivent être respectées.
- Le résident a le droit d'exprimer ses choix et ses souhaits
- L'institution devient le domicile du résident. Il doit y disposer d'un espace personnel.
- L'institution est un service du résident. Elle s'efforce de répondre à ses besoins et de satisfaire ses désirs.
- L'institution doit assurer les soins infirmiers et médicaux les plus adaptés à l'état de santé du résident. S'il est nécessaire de donner des soins à l'extérieur de l'établissement, le résident doit en être préalablement informé.
- Après une absence transitoire (vacances, hospitalisations...), le résident doit retrouver sa place dans l'institution.
- L'institution accueille la famille et les amis. Cette volonté d'ouverture doit se concrétiser par des lieux de rencontre, des horaires de visite souples et par des réunions périodiques avec tous les intervenants.
- Tout résident doit disposer des ressources personnelles. Il peut notamment utiliser librement la part de son revenu qui reste disponible.
- Le droit à la parole est fondamental pour les résidents.



2022

## LIVRET D'ACCUEIL

*E.H.P.A.D*

*3 Rue du Fromental*

*87150 Cussac*

*Tel : 05.55.70.91.54*

*Fax : 05.55.70.92.32*

*Mail :*

*[secretariat@ehpad-cussac.fr](mailto:secretariat@ehpad-cussac.fr)*

*[www.ehpad-cussac.fr](http://www.ehpad-cussac.fr)*



Ce livret d'accueil vous est remis afin de vous permettre de mieux comprendre ce que notre établissement peut vous proposer comme accompagnement.

Il est complété par deux autres documents :

- Le règlement de la structure qui définit les règles permanentes d'organisation et de fonctionnement de l'établissement dans le respect des droits et des libertés de chacun.
- Le contrat de séjour qui définit les objectifs, ainsi que la nature de la prise en soin et des prestations offertes.



# La Résidence

La Résidence « Dins Lou Pelou » est un établissement public territorial géré par un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) représenté par le Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

La résidence propose deux types d'accueil, dans le même lieu :

- Un volet E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) destiné à l'accueil. Il est composé de 68 hébergements permanents, 3 hébergements temporaires plus possibilité d'accueillir des couples.
- Un volet E.H.P.A.D spécialisé dans la maladie d'Alzheimer. Il est composé de 15 chambres, situées au rez-de-chaussée de la résidence, ouvrant sur un magnifique jardin thérapeutique.



# Mémo – Vie pratique



Des collations sont servies lors des goûters à partir de 15h00. En période estivale, plusieurs passages journaliers sont assurés pour fournir des boissons fraîches aux résidents.



Le courrier est distribué dans les chambres ou en salle à manger par voie interne.

Au bureau administratif, un départ courrier est à la disposition de tous les résidents à partir de 09h00.



Des livres et magazines sont mis gracieusement à la disposition des résidents dans des petits espaces bibliothèques.



Les proches et amis sont les bienvenus à toute heure de la journée.

En cas de visite nocturne prévenir le personnel avant.



Durant la journée, les résidents sont libres de leurs sorties. En cas d'absence (à l'occasion d'une sortie en famille, de vacances ou d'hospitalisation), il suffit d'en informer le bureau administratif ou le personnel soignant afin d'éviter toute inquiétude.



Le petit déjeuner est servi en chambre à partir de 07h00. Le déjeuner se prend en salle à manger à partir de 11h45 (1er étage) et 12h00 (2ème étage). Une collation-boisson est proposée à 15h30. Le dîner est servi en salle à manger à partir de 18h15 (1er étage) et 18h20 (2ème étage).



Il est possible d'inviter des proches et amis le temps d'un repas sous réserve d'avoir l'obligeance de le signaler à l'établissement si possible 48h00 auparavant.

Au 2ème étage, une salle à manger des familles est à votre disposition à votre convenance.



Il est recommandé aux résidents de limiter la présence d'objets de valeur, bijoux et argent dans leurs lieux de vie car l'établissement ne pourra être tenu responsable des pertes ou des vols.



Une fois par mois, un office catholique est célébré dans la structure.



Il est INTERDIT de fumer dans les locaux de l'établissement.



Le personnel s'engage à mettre en œuvre ses compétences, à respecter les résidents et à être à leur écoute. De ce fait, il est aussi dans l'attente d'attitudes courtoises et du respect de son travail de la part des résidents et des familles.

# Participation à la Vie de l'Établissement

Les personnes accueillies à la Résidence peuvent participer à la vie de celle-ci au travers de différentes réunions. Leurs buts sont de permettre : l'écoute, l'information, l'expression et l'échange.

Un **CONSEIL DE LA VIE SOCIALE** a été ainsi mis en place pour permettre aux résidents de participer de façon active aux décisions (administratives, fonctionnelles) concernant leur lieu de vie. Les élections des représentants des résidents ont lieu à chaque renouvellement du **CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**. Les personnes élues sont :

-Représentants des résidents : Mme LEVEQUE Jacqueline, Mr REJASSE Emile, Mme ANDRIEUX Marie Thérèse (suppléants : Mme ROUGIER Odile, Mme BARSEYNI Andrée, Mr GIACCORDO Robert)

-Représentants des familles : Mr FAYEMENDY Jean François (famille de Mme FAYEMENDY), Mme GAYOT Valérie (famille de Mme GAYOT), Mme EXPERT Martine (famille de Mr EXPERT) (suppléants : Mme MOURIER Simone - famille de Mme FREDON, Mme LEVEQUE Dominique - famille de Mme LEVEQUE, Mme END Françoise - famille de Mr REJASSE)

-Représentants du personnel : Mme LINET Marie (suppléante : Mme BERNARD Corinne)

Ils sont les porte-paroles de l'ensemble des résidents auprès de la direction et inversement.



## Place des Familles

La famille joue un rôle essentiel dans la connaissance et l'approche du résident. En effet, elle occupe une position de complémentarité avec l'équipe soignante en permettant à la fois, de favoriser l'adaptation du résident à la vie en institution mais aussi de construire un véritable projet de vie individualisé pour le résident.

Pour toutes ces raisons, notre objectif est de préserver et de restaurer quand cela est possible, les relations familiales et ce dans le respect des différents acteurs concernés.

# Les Prix de Journée 2022

## Maison de Retraite E.H.P.A.D

### Hébergement / Restauration

54.92 euros	Chambre à 1 lit	soit 1 647.60 euros/mois
53.85 euros	Chambre à 2 lits	soit 1 615.50 euros/mois
54.92 euros	Chambre hébergement temporaire	
56.55 euros	Chambre Unité Alzheimer	soit 1 647.60 euros/mois
71.78 euros	résidents de moins de 60 ans	soit 2 153.40 euros/mois

### Tarif dépendance

G.I.R 1 et 2	20.92 euros	soit 627.60 euros/mois
G.I.R 3 et 4	13.27 euros	soit 398.10 euros/mois
G.I.R 5 et 6	5.63 euros	soit 168.90 euros/mois

### Forfait journalier

Hospitalisation 20.00 euros

En cas d'hospitalisation, le ticket modérateur (5.63 euros) sera déduit à partir du premier jour et le forfait journalier (20.00 euros) à partir du quatrième jour.

### Repas invités

9.50 euros le ticket (prévenir 48 heures à l'avance)



# L'Établissement Propose des Animations Variées

L'établissement offre des animations variées axées avant tout sur le plaisir. La famille est toujours la bienvenue :

Un atelier mémoire, atelier chorale, atelier gym douce, atelier manuel, atelier cuisine, atelier patois, des séances de projections, lecture du journal, des jeux de carte et société, des spectacles, des fêtes d'anniversaires, des goûters à thème, des dégustations...



MAIS aussi des sorties extérieures : marchés, pique-niques, pêche, restaurant, cinéma, visite de musée, séjour en gîte, zoo, séjour à la mer...



De même, l'association « La FLEUR DE L'ÂGE » créée par l'établissement participe également à offrir aux résidents les activités de loisirs et de détente de leur choix, en interne (spectacles, lotos...) et en externe (visites, pique-niques, kermesses, cinéma, théâtre...).

# Situation géographique

La commune de Cussac se trouve en Haute-Vienne, dans la région de Bandiat Tardoire, aux portes des départements de la Charente et de la Dordogne. Elle se situe à 40kms de Limoges, 20kms de Rochechouart, 30kms de Nontron et 70kms de Périgueux.

## Petit Historique :

« Le Foyer-Logements DINS LOU PELOU (inspiré du patois limousin : « Dans la bogue ») a été mis en service le 1<sup>er</sup> octobre 1979 à l'initiative de la municipalité de Cussac, avec le concours de l'O.D.H.A.C de la Haute-Vienne.

Par la suite, l'idée de construire une autre partie de la résidence (cette fois section maison de retraite) s'est imposée.

C'est ainsi qu'est né, le 1<sup>er</sup> Février 1984, l'actuel aménagement de notre établissement.

Fin 2013, l'établissement s'agrandit, avec une unité spécialisée dans la maladie d'Alzheimer et places d'hébergements temporaires. La résidence compte désormais au total 86 chambres, dont 15 en unité Alzheimer. »



Au sein du village de Cussac, et notamment tout à proximité de la Résidence, il existe différents commerces ou services dont vous pouvez bénéficier :

- Un commerce alimentaire
- Une boulangerie-pâtisserie
- Une papeterie
- Une pharmacie
- Une maison médicale
- Un ophtalmologiste
- Un kinésithérapeute
- Un service ambulancier, taxis
- Des coiffeurs
- Une bibliothèque...



# La Procédure d'Admission

La Résidence accueille les personnes âgées de plus de 60 ans issues principalement du territoire de la communauté de communes. Toutefois, elle peut également accueillir des personnes plus jeunes après notification favorable du Conseil Départemental.

Les demandes d'admissions sont à adresser au directeur de la structure qui, après examen du dossier administratif et médical et de l'avis de la Commission d'Admission, notifiera sa décision.



# Les Frais de Séjour

Les tarifs sont arrêtés annuellement par le Président du Conseil Départemental sur proposition du Conseil d'Administration.

Le prix de journée concerne l'ensemble des prestations hôtelières et paramédicales qui sont fournies.

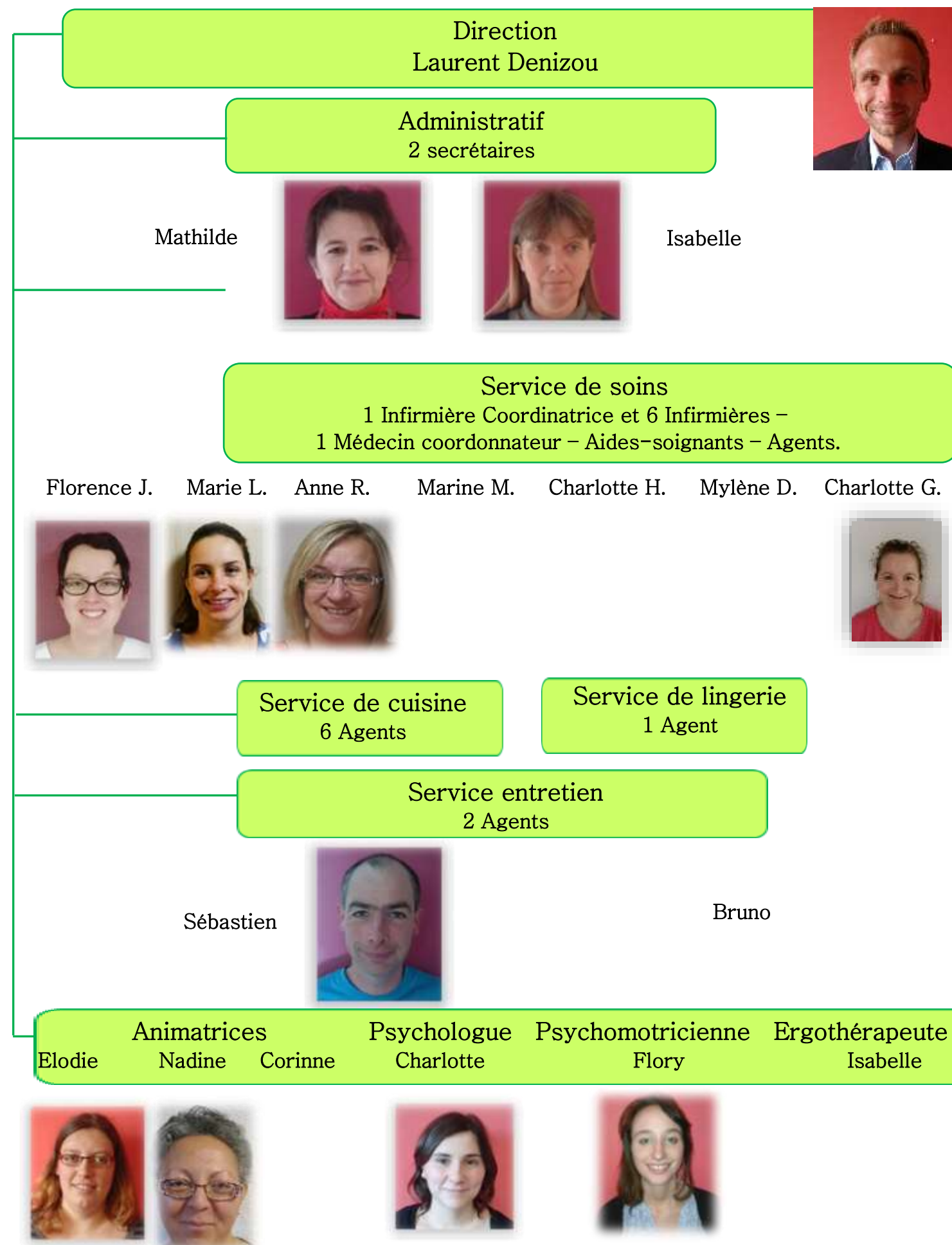
Ils sont à régler mensuellement à terme échu à la Trésorerie de SAINT-JUNIEN.

Ils peuvent faire l'objet de minoration sous réserve d'acceptation de la demande d'Allocation Personnalisée au Logement (A.P.L) ou le cas échéant d'Aide Sociale.



Accueil Bienveillant et Personnalisé  
Vie Sociale Favorisée

# L'Organisation des Ressources Humaines au sein de l'Etablissement



# Prestations de l'Établissement

Une aide, un suivi des différents papiers administratifs et les démarches nécessaires sont faites en collaboration avec le bureau administratif. Le service administratif est à disposition pour tout renseignement du :

Lundi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h  
Vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

**Service administratif :**  
Accompagnement aux démarches.  
Coordination avec les intervenants extérieurs (tutelles, CPAM, CAF...)

**Animation :**  
Développement et maintien des acquis

Chaque jour de la semaine, des animations sont proposées par les animatrices de l'établissement. La présence des résidents n'y est pas obligatoire. Les animations organisent la vie sociale et culturelle de l'établissement. Axée avant tout sur le plaisir, elles ont pour autre but le maintien des acquis et permettent des moments de partage et de convivialité. Existe ainsi :

- Un atelier mémoire
- Un atelier Gym Douce
- Un atelier cuisine
- Un atelier couture et tricot
- Un atelier patois
- Jeux de sociétés
- Sorties extérieures
- La fête des anniversaires
- Spectacle...

## LE RESIDENT

Chaque personne accueillie dispose :

De chambres individuelles d'une superficie de 20m<sup>2</sup> environ qui sont meublées et médicalisées. Chaque chambre est également équipée d'une salle de bain comprenant lavabo, douche et wc.

Chaque résident personnalise ensuite sa chambre selon ses goûts tout en respectant les normes en vigueur. L'ensemble des logements dispose de prises téléphone et de télévision. La mise en service reste à la charge du résident.

Les locaux comprenant également des espaces collectifs :

- Salles à manger à chaque étage
- Salle d'animation, cuisine thérapeutique
- Petits salons, avec chaîne hifi, fauteuils confortables et télévision à chaque étage
- Salle de kinésithérapie est à la disposition des résidents
- Balnéothérapie
- Salon de coiffure, à la demande du résident et à ses frais, un coiffeur peut venir dans l'espace de l'établissement. Il en va de même pour l'intervention d'un pédicure.

L'entretien des espaces privés et communs est assuré par le service d'entretien. Il contribue par ses interventions de maintenance à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à la sécurité des résidents.

Le linge hôtelier est fourni et entretenu par l'établissement. Le linge personnel est entretenu par nos soins (sauf linge présentant des traitements particuliers). Dans ce cadre, il est donc obligatoire de marquer son nom afin d'éviter toute perte ou confusion. Cette prestation peut être faite par la lingère pour un montant de 50.00 Euros.

La cuisine est réalisée au sein de l'établissement. Lorsque les résidents sont fatigués, les repas peuvent être pris exceptionnellement dans les chambres.

**Hôtellerie :**  
- Chambre individuelle avec lavabo, wc et douche  
- Entretien, ménage, lingerie.  
**Restauration :**  
Salles à manger OU lieux de vie selon situations particulières

**L'accompagnement santé**  
Suivi médical.  
Coordination des différents intervenants.

- Il se fait en collaboration avec les différents professionnels de santé :
- Médecin coordonnateur attaché à l'établissement qui assure la surveillance générale des soins
  - Equipe paramédicale, sous la responsabilité d'une infirmière référente, qui assure les soins journaliers
  - Médecin traitant (dans la mesure du possible chaque résident peut conserver le sien)
  - Psychologue
  - Psychomotricienne
  - Possibilité de faire appel à des professionnels de santé extérieurs (psychiatre, neurologue, ophtalmologiste, kinésithérapeute, pédicure, diététicien...)

Au quotidien, l'équipe de soins répond aux préoccupations des personnes accueillies.  
Un service d'appel malade est relié 24h/24 à la salle de soins.